

# CONCEPTION

## C5. Quelle durabilité et quel vieillissement du bois ?

FICHE

### C5.1 Qu'est-ce que la durabilité ?

La durabilité permet de définir la résistance du bois vis-à-vis des agents de dégradations biologiques. Il existe 2 types d'agents biologiques pouvant dégrader la résistance du bois :

- les agents fongiques (champignons, moisissures...).
- Les insectes à larves xylophages et les termites.

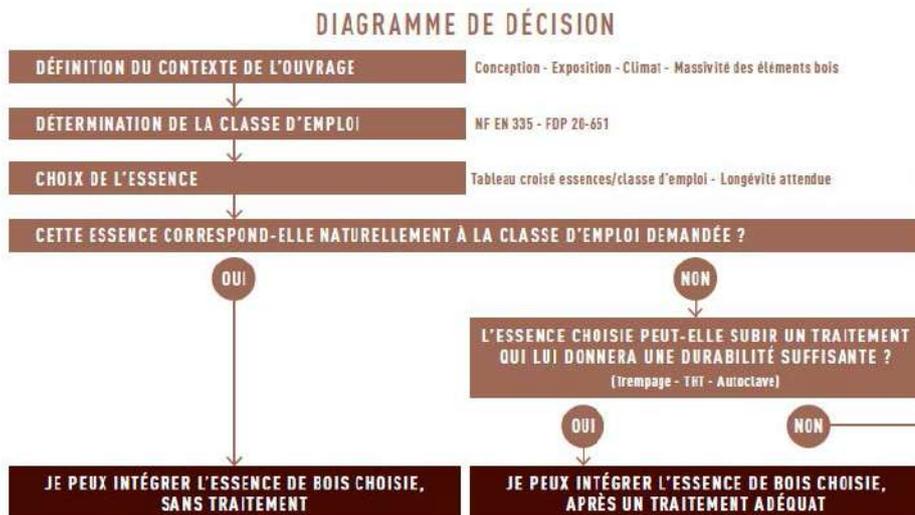
La durabilité est donc le moyen d'identifier si le bois que l'on va mettre en œuvre est capable de résister dans les conditions où on l'aura placé et pour la durée de vie de l'ouvrage souhaitée.

Il est à noter que seul le risque insectes à larves xylophages et termites est visé actuellement par une réglementation.

Actuellement tous les bâtiments se situant sur le territoire français sont visés par l'obligation d'être protégés contre les insectes à larve xylophages.

Et concernant les termites, la réglementation définit quels départements sont visés par l'obligation d'être protégés contre l'action des termites. Elle définit également les exigences sur les superstructures ainsi que sur l'interface entre le sol et le bâti.

Afin de bien choisir entre bois sans produit de traitement ou bois avec produit de traitement (durabilité naturelle ou conférée), il est préférable de suivre le schéma décisionnel ci-dessous :



© CNDB



LES FINANCEURS



# ressources

Le **Décret n° 2006-591 du 23 mai 2006** relatif à la protection des bâtiments contre les termites et autres insectes xylophages et modifiant le code de la construction et de l'habitation et l'**Arrêté du 16 février 2010** modifiant l'Arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R. 112-2 à R. 112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation définissent les dispositifs à mettre en place sur les bâtiments ainsi que leur entrée en vigueur.

- le Décret n°2006-591 du 23 mai 2006 :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000789343&categorieLien=id>
- l'Arrêté du 16 février 2010 :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021923072&categorieLien=id>

Le **site [termite.com.fr](http://termite.com.fr)** permet d'identifier les départements devant être protégé contre l'action des termites.

<http://termite.com.fr>

Le **Catalogue Construction Bois** synthétise les connaissances générales sur la durabilité.

<https://catalogue-construction-bois.fr/neuf/ouvrage/generalites/durabilite/>

**Catalogue** sur les produits issus de la ressource forestière nationale et transformés en France.

<http://preferezlesboisdefrance.fr/wp-content/uploads/2021/01/Catalogue-Produits-Bois-Français-V2019.pdf>

**Fiche** : la durabilité naturelle ou conférée.

<https://www.bois-de-france.org/comprendre-les-caracteristiques-du-bois/>



© CNDB



© CNDB



LES FINANCEURS

